

Direction Générale des Services

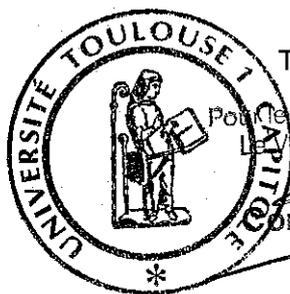
DELIBERATION N° CA 200514-12

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 20 MAI 2014

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu l'avis favorable de la Commission de la Recherche dans sa séance du 22 avril 2014,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 24 membres étaient présents ou représentés sur les 29 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
  
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
  - 24 voix favorables
  - ... voix défavorables
  - ... membres ne prennent pas part au vote
  - ... abstentions

Le Conseil d'Administration décide d'adopter les tarifs des colloques suivants :

- CDA : Rencontres du droit pénal des affaires (septembre 2014),
- CDA : Agriculture, industrie agroalimentaire et innovation : le rôle de la propriété intellectuelle (17 octobre 2014),
- CTHDIP : La protection du patrimoine culturel et naturel : enjeux et perspectives juridiques (19 et 20 janvier 2015),
- IDP : La médiation dans les activités économiques (16 et 17 octobre 2014),
- IFR : Variations juridiques sur le thème du voyage (19 et 20 juin 2014),
- IRIT : Information systems of crisis response and management in Mediterranean countries (15, 16, et 17 octobre 2014),



Toulouse, le 3 juin 2014

Le Président,

Prof. Dr. Jean-Louis Baudouin

Le Vice-Président délégué

Corinne MAURON